Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
- 3 OCT. 2018 1902
MAIRIE DE ROSANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018 - 9 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 14-09-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Signatures du maire dans le cadre des délégations du conseil

- **Devis et contrats**
  - Jacky Legaigneur — 1 180 € pour la pose de faux plafond au cabinet médical et 2 185 € pour la pose de placostyl et faux plafond à l'appartement « Chardon Bleu » du grand pré
  - Hautes-Alpes Emploi Relais — 42 € TTC de l'heure pour la surveillance des enfants de l'école à la piscine, 17,29 € TTC de l'heure pour les remplacements de l'agent technique et de l'agent d'entretien
  - Harriet Van Wieringen — 20 € TTC de l'heure pour les remplacements à la cantine et au ménage à l'école

- **Baux de locations**
  - 03-09-2018 — Bail civil avec l'association « Capitaine Hochet », du logement RDC de l'ancienne gendarmerie ; 200 €, provision de 40 € de frais de chauffage par mois à partir de l'ouverture de la MAM
  - 06-09-2018 — Bail avec Madame CAMATTE et Monsieur MOHAMED du logement meublé « Edelweiss » au grand pré ; 200 €, provision de 50 € d'électricité par mois
  - 15-09-2018 — Bail du logement meublé « Obernai » au grand pré à Madame ALOUANI ; 200 €, provision de 50 € d'électricité par mois

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2. 10. 2018
Reçu en Préfecture le : 3. 10. 2018
Publié le : 4. 10 2018
Compte rendu sommaire affiché le : 27.09.2018

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
03 OCT. 2018
Bureau du Courrier N°3

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 1

REÇU LE
- 3 OCT. 2018
1896
DE ROSANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018 - 9 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 14-09-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Point 3 **Vente des appartements au grand pré**
Proposition d'un acquéreur

Monsieur Edmond Camatte de Saint-Vallier de Thiey a écrit un courrier exprimant son souhait d'acquérir un appartement au grand pré.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
Accepte de vendre à Monsieur Camatte un appartement au grand pré, parcelle F968, dans le cadre des prix fixés par délibérations des 3 juillet et 14 août 2018.

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVÉE
03 OCT. 2018
Bureau du Courrier N°3

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2-10-2018
Reçu en Préfecture le : 3 10 2018
Publié le : 4-10-2018
Compte rendu sommaire affiché le : 27 09 2018

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 2

REÇU LE
- 3 OCT. 2018
MAIRIE DE ROSANS
N° 1897

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018 - 9 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 14-09-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Point 5 **Mise en vente de l'ancienne maison médicale**

Severine Lebrun de Square Habitat a envoyé l'estimation de l'ancien cabinet médical

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
Fixe à 140 000 € le prix de vente de l'ancienne maison médicale
Charge la maire d'engager toute publicité pour cette mise en vente

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
03 OCT. 2018
Bureau du Courrier N°3

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2 10 2018
Reçu en Préfecture le : 3 10 2018
Publié le : 4 10 2018
Compte rendu sommaire affiché le : 27.09 2018

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
- 3 OCT. 2018
1898
MAIRIE DE ROSANS

Délibération n° 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018 - 9 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 14-09-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Point 6 **Enfance jeunesse**

Nadège Cettour, adjointe au maire, présente le tableau des activités péri et extrascolaires 2018-2019 préparé par l'animateur communal.

Activités	Intervenants	Tarifs famille selon quotient
Guitare	Pietro Finazzi	De 40 à 50 € par trimestre
Ateliers numériques	Géraldine Savignat et Elodie Fabre d'Aventic	De 40 à 50 € par trimestre
Activités manuelles	Harriet Van Wieringen	De 40 à 50 € par trimestre
Multi-activités	Frédéric Farina	De 40 à 50 € par trimestre
Danse	Magalie Schwendemann	De 40 à 50 € par trimestre
Sorties en famille	Frédéric Farina	En fonction de la sortie
ALSH	Frédéric Farina	De 45 à 60 € la semaine De 10 à 13 € la journée
Sorties ski	Frédéric Farina	De 40 à 50 € la sortie
Stage poterie	Marion Richaume	De 40 à 50 € par stage
Accueil matin	Nora Bartolo	Gratuit
Accompagnement à la scolarité	Frédéric Farina	Gratuit

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
Autorise la maire à payer les intervenants et facturer aux familles ces activités

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
03 OCT. 2018
Bureau du Courrier N°3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2-10-2018
Reçu en Préfecture le : 3-10-2018
Publié le : 4-10-2018
Compte rendu sommaire affiché le : 27.09 2018

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE - 3 OCT. 2018 1899
MAIRIE DE ROSANS

Délibération n° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018 - 9 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 14-09-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Point 7 **Subventions aux associations**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
Attribue les subventions suivantes :

Associations	Adresse	Montant
Re-co-naissance	05150 Rosans	300,00 €
Capitaine Hochet	05150 Rosans	1 000,00 €

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
03 OCT. 2018
Bureau du Courrier N°3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2.10.2018
Reçu en Préfecture le : 3.10.2018
Publié le : 4.10.2018
Compte rendu sommaire affiché le : 27.09.2018

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

REÇU LE
- 3 OCT. 2018
MAIRIE DE ROSANS
1900

Délibération n° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018 - 9 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 14-09-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Point 9 **Vitesse sur les routes départementales**

Le président du conseil départemental des Hautes-Alpes a supprimé toutes les limitations à 70 km / h des routes départementales.

La vitesse autorisée sur la D994 au droit du plan d'eau (virage du pont de Pigerolles, carrefour, passage piéton) est donc de droit commun soit 80 km/h.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
Considérant que cette vitesse est excessive à cet endroit et que l'accès au plan d'eau est dangereux
Demande au président du département des Hautes-Alpes de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité au droit du plan d'eau.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
03 OCT. 2018
Bureau du Courrier N°3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2-10-2018
Reçu en Préfecture le : 3-10-2018
Publié le : 4 10 2018
Compte rendu sommaire affiché le : 27-09-2018

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

Délibération n° 6

REÇU LE
- 3 OCT. 2018 1901
MAIRIE DE ROSANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 septembre 2018 - 9 h 00

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à neuf heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josiane OLIVIER, maire.
Date de la convocation : 14-09-2018
Présents : M. Jean-Claude BESSIERE. Mme Chantal BOGET. Mme Nadège CETTOUR. M. Dominique GUEYTTE. Mme Jeannine GENEIX. Mme Annie HUGUES. M. Pierre MICHEL. M. Didier PACAUD. M. Lionel TARDY.
Absents excusés : M. Jean-Jacques FERRERO (procuration à Mme Josiane OLIVIER). Mme Annie PONSON (procuration à Mme Jeannine GENEIX).

Mme Annie HUGUES a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Point 10 **Convention fourrière**

Considérant qu'il convient de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction des véhicules en infraction avec le Code de la Route et en infraction avec le Code de l'Environnement.
Considérant la convention entre la commune de Laragne et Walter Audibert domicilié à Laragne pour le fonctionnement de la fourrière et la rémunération du gardien de fourrière.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL .....
Autorise la maire à préparer et signer une convention similaire.

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE
03 OCT. 2018
Bureau du Courrier N°3

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants	12

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josiane OLIVIER, Maire.

MAIRIE DE ROSANS (Hautes-Alpes)

Certifié exécutoire.
Envoyé en Préfecture le : 2-10-2018
Reçu en Préfecture le : 3-10-2018
Publié le : 4-10-2018
Compte rendu sommaire affiché le : 27-09-2018